

<http://www.snetap-fsu.fr/Le-Snetap-FSU-auditionne-par-la.html>



**Le Snetap-FSU auditionné par
la commission d'enquête du
Sénat sur le fonctionnement
du service public de
l'éducation et les pertes de
repères républicains**

Date de mise en ligne : mardi 26 mai 2014

- Nos Actions - Communiqués -

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Le Snetap-FSU a été auditionné par la commission d'enquête du Sénat sur le fonctionnement du service public de l'éducation, sur la perte de repères républicains que révèle la vie dans les établissements scolaires et sur les difficultés rencontrées par les enseignants dans l'exercice de leur profession, le mercredi 20 mai 2015.

Cette commission d'enquête présidée par Mme Françoise LABORDE (sénatrice de Haute Garonne) a été créée le 22 janvier 2015 à la suite des attentats de janvier. Elle a pour objectifs d'enquêter « sur les menaces qui pèsent sur l'école républicaine, en particulier l'isolement des enseignants et la nécessité de les accompagner dans l'exercice de leurs missions ainsi que l'intégration de tous les enfants dans l'école et la République. »

C'est Monsieur Jacques GROSPERRIN, rapporteur, qui a reçu la délégation du Snetap-FSU composée de Jean Marie LE BOITEUX, Serge PAGNIER, Fabrice CARDON et Olivier BLEUNVEN.

Après une présentation rapide de notre organisation syndicale multicatégorielle et des particularités de l'Enseignement agricole (lycée polyvalents, internats, apprentissage public, ESC, ...) nous avons souligné le rôle important de l'ensemble des personnels dans l'éducation à la citoyenneté (personnels d'éducation, administratif-ves, TOS ...) et regretté que l'intitulé de la commission d'enquête ne fasse référence qu'aux seuls enseignant-es. Nous avons ensuite répondu aux questions posées par les membres de la commission d'enquête.

La commission d'enquête qui était destinataire de notre contribution pour la Défense des valeurs de la République avait notamment retenu de nos propositions la nécessité d'intégrer la philosophie dans l'enseignement agricole et la nécessité d'égalité de traitement des élèves de la voie professionnelle et de la voie générale notamment par un même enseignement moral et civique.

Au travers des 3 questions de la commission d'enquête, le Snetap-FSU a rappelé que les élèves, les apprenti-es, les étudiant-es, les personnels et les familles de l'Enseignement Agricole ne sont pas différent-es de ceux de l'Education Nationale et à ce titre ne veulent pas être exclu de la " grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République ". Ils ont d'ailleurs plusieurs fois exprimé le besoin d'égalité des chances et de mixité sociale au sein de leurs établissements.

Le Snetap-FSU a souligné la nécessité d'un véritable plan d'action pour l'Enseignement agricole avec des éléments concrets et spécifiques pour les apprenti-es, la coopération internationale, le numérique, les contenus de référentiels (EMC, hist-géo, philosophie, ...), la formation continue des personnels, la place des élèves, des parents et des professionnels ...

La délégation du Snetap-FSU a développé les atouts de l'enseignement agricole au-delà de la seule ESC (Éducation Socio-culturelle) en citant la place des professeurs documentalistes ou des professeurs de Technologies Informatiques et Multimédia (TIM). Elle a également cité la forme de nos lycées polyvalents ou la place des internats.

Le Snetap-FSU a insisté sur l'inégalité de traitement entre les élèves de la voie générale et ceux des voies professionnelle et technologique et donc la nécessité de revoir notamment la place de l'éducation morale et civique (EMC) dans les 3 voies de formation ou encore les espaces d'expression et de démocratie dans les établissements agricoles.

Enfin il a ici aussi rappelé la nécessité de moyens pour l'Enseignement agricole public comme à l'Éducation

nationale.

Paris, le 21 mai 2015